

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
Séance du 28 novembre 2019**

Date de convocation : 19/11/2019

Date d'affichage : 19/11/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire.

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Françoise MESGUEN, Delphine PRIGENT, Nicole LE LEZ, Julien BELLEC et Anne CORMIER

Procurations :

Françoise MESGUEN pour Marie-Jo OLLIVIER

Delphine PRIGENT pour Sophie LE DUFF

Nicole LE LEZ pour Yvette REUNGOAT

Anne CORMIER pour Monique CSODO

Absent sans procuration : Julien BELLEC

Secrétaire de séance :

Grégory HELLIO a été élu secrétaire de séance.

1-31 Tarifs de la cantine scolaire à compter du 01/01/2020

Il est proposé d'actualiser de 2% les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2020

Ci-dessous les tarifs proposés :

	2018	2019	2020
1 ^{er} enfant	3,00€	3,06€	3,10
2 ^{ième} enfant	2,96€	3,02€	3,05
3 ^{ième} enfant	2,83€	2,88€	2,90
4 ^{ième} enfant	2,72€	2,77€	2,80
Repas adulte ou occasionnel	4,10€	4,18€	4,20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 26 voix pour (1 absent sans procuration), d'adopter les tarifs cantine scolaire pour l'année 2020

Fait à CLEDER, le 2 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme

Gérard DANIELOU
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

